

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
12640

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY**

OBJET : Signature du contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles pour les Communes d'Aubagne et de La Penne sur Huveaune.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à la sécurité, prévention de la délinquance et radicalisation, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique volontariste du Conseil Départemental en matière de sécurité, de prévention de la délinquance et de prévention de la radicalisation, le Conseil départemental souhaite participer au Contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles dans les communes d'Aubagne et de La-Penne-sur-Huveaune.

Pour ce faire, il a été rédigé un contrat d'engagements entre le Conseil départemental, la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône, le Parquet près du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Marseille, le Rectorat de l'Académie d'Aix - Marseille, les services de l'Etat, les Centres Hospitaliers Edmond Garcin, la Casamance et les maires des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune, par lequel ces institutions s'engagent collectivement à rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation dans la lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de valider le Contrat local contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles entre le Département des Bouches-du-Rhône, le Parquet près du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Marseille, le rectorat de l'Académie d'Aix - Marseille, les services de l'Etat, les Centres Hospitaliers Edmond Garcin, la Casamance et les maires des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune.

Ce partenariat n'a pas d'incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

